

**PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES**

Exigences	Restrictions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intention et capacité de s'établir économiquement dans la province où la demande est faite.</li> <li>• Offre d'emploi permanent à temps plein dans un emploi éligible (si applicable).</li> <li>• Fonds d'établissement suffisants.</li> <li>• Aptitudes, formation, compétences requises pour l'emploi.</li> <li>• CNP O, A, B exigent NCLC ou plus élevé.</li> <li>• CNP C, D exigent NCLC 4 (résultats obligatoires).</li> <li>• Statut valide dans le pays de résidence actuel.</li> <li>• EIMT pourrait être requise.</li> <li>• Déclaration d'intérêt pourrait être requise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'asile ou C&amp;H déboutée ou irrésolue.</li> <li>• Sous une mesure de renvoi.</li> <li>• Statut illégal au Canada.</li> <li>• Tout membre de la famille qui est interdit de territoire ou qui possède un dossier criminel.</li> <li>• Fausses déclarations d'un candidat ou employeur.</li> <li>• Désigné mais n'a pas déposé la demande de RP à l'intérieur des 6 mois.</li> <li>• L'offre d'emploi affecte un conflit d'intérêt en cours.</li> <li>• Investissement passif.</li> <li>• Les cas d'étudiants qui ont obtenu une bourse d'études avec l'obligation de retour à leurs pays d'origine.</li> <li>• Travailleurs saisonniers et aides familiaux.</li> </ul>

**PROCÉDURES**

PCP RÉGULIER (papier)	PCP ENTRÉE EXPRESS OPTION 1 – en ligne	PCP ENTRÉE EXPRESS OPTION 2 – en ligne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat doit faire l'application directement au PCP.</li> <li>• Quand sélectionné, le PCP envoie un certificat de désignation à l'agent des visas et une confirmation de désignation au candidat.</li> <li>• Candidat soumet demande de RP à l'agent des visas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat doit rencontrer les exigences minimales TQF, TMS, CEC.</li> <li>• Le candidat dépose sa demande directement à PCP sous EE.</li> <li>• Le candidat reçoit une désignation PCP.</li> <li>• Le candidat crée son profil EE en incluant la désignation PCP.</li> <li>• Le candidat reçoit une IPD et dépose sa demande de RP en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat doit rencontrer les exigences minimales TQF, TMS, CEC.</li> <li>• Le candidat crée son profil EE.</li> <li>• Lorsque sélectionné, PCP envoie un avis d'intérêt au candidat.</li> <li>• Le candidat dépose sa demande directement à PCP sous EE.</li> <li>• Le candidat reçoit une désignation PCP.</li> </ul>

	<p>ligne dans les 60 jours suivants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat reçoit une IPD et dépose sa demande de RP en ligne dans les 60 jours suivants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si la province retire la désignation avant ou après que l'IPD ait été envoyée, le candidat doit retirer et créer un nouveau profil.</li> <li>Permis de travail peut être émis pour un candidat potentiel ou désigné (et l'époux accompagnant) avant d'accorder la RP.</li> </ul>		
<p><b>Processus de refus</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si un agent fédéral doit obtenir des clarifications de la part du demandeur, peut le contacter.</li> <li>Si un agent fédéral doit obtenir des clarifications d'une autorité PCP, peut les contacter.</li> <li>Si un agent fédéral à l'intention de refuser une demande, il doit faire les étapes suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>Consulter le responsable PCP</li> <li>Si l'intention de refus est suspendue, l'agent doit demander l'avis d'un second agent</li> <li>Si le second agent est d'accord. La décision est rendue.</li> </ol> </li> </ul>		
<p>*Les décisions sur les PCP sont finales et sans appel.</p>		